



CFE-CGC *Infos* n° 140 - Octobre 2017

Direct Assurance

Situation économique et financière de Direct Assurance

Le CCE du 28 septembre a été très largement consacré à la présentation du rapport de l'expert du CCE sur la **situation économique et financière de Direct Assurance en 2016**.

Dans son rapport, l'expert souligne :

- ↪ Un taux de résiliation très supérieur à la moyenne du marché. **En auto, si notre taux de résiliation était à la moyenne du marché, ce serait 47.000 contrats par an qui seraient sauvés, soit 20% des affaires nouvelles**
- ↪ Le taux de satisfaction client ne s'améliore pas
- ↪ Le taux de multi-équipement auto / habitation progresse légèrement (+4% en 5 ans), mais reste trop faible, à 19,5%
- ↪ La hausse des coûts des sinistres :
 - Corporels : mise en place d'un barème national, baisse continue des taux d'intérêts qui obligent à re-provisionner les rentes
 - Matériels : hausse continue des coûts moyens, 4% par an, malgré un taux d'orientation de 80% vers les garages Nobilas
- ↪ **Des effectifs qui stagnent en France, alors qu'ils continuent de progresser au Maroc, et un recours à la prestation qui s'accélère sur le « cœur de métier »** (ce qui n'est pas vraiment une surprise pour les élus)
- ↪ La BNP est le seul bancassureur qui, en 2016, n'a pas profité de la reprise du marché immobilier pour faire progresser la vente de contrat d'assurance habitation

Devant ce constat, les élus du CCE unanimes ont exprimé leurs inquiétudes sur les hausses des taux d'insatisfaction et de résiliation, ainsi que sur les mesures qui seront prises pour compenser les conséquences de l'arrêt du partenariat avec la BNP.

Les élus ont souligné l'action des équipes rétention, qui limitent la casse.

Les élus ont rappelé à la Direction que l'entreprise avait les moyens de maintenir et développer l'emploi en interne en France,

soulignant que la qualité de service n'est pas correctement maîtrisée chez certains des prestataires où les taux de turn-over sont importants et où sans cesse il faut former des nouveaux collaborateurs.

Les élus ont déploré la hausse des ruptures conventionnelles, même si chaque situation est unique et que certaines ruptures sont à l'initiative de salariés.

Les élus constatent que le résultat financier de l'entreprise en 2016 a été fortement impacté par l'aggravation des provisions pour sinistres, mais que les fondamentaux restent bons, et que les résultats mesurés sur plusieurs années montrent la solidité financière de l'entreprise.

Point sur l'activité

Le point sur l'activité à fin Août n'a pas permis de diminuer les inquiétudes des membres du CCE, **les taux d'insatisfaction et de résiliation ayant continué à augmenter depuis fin 2016**.

La Direction reconnaît qu'elle partage l'inquiétude des élus sur ces 2 points. Elle annonce qu'elle réfléchit à un changement d'orientation pour l'année 2018, en diminuant les budgets liés à l'acquisition d'affaires nouvelles pour les recentrer sur la lutte anti-résiliation et sur les actions sur la qualité de service.

Espérons que les résultats seront meilleurs que ceux obtenus à ce jour ...

Les ponts 2018

Pour 2018, la Direction propose ces jours de ponts :

- ❖ Lundi 30 avril
- ❖ Vendredi 11 mai
- ❖ Vendredi 2 novembre
- ❖ Lundi 24 décembre

La CFE-CGC a demandé un traitement équitable pour les collaborateurs soumis à l'accord de modulation, et de ne pas arbitrer les poses de congés ou de JRTT pour la journée du 24 décembre.



Michel



Carine



Olivier



Sandrine



Clotaire



Josée



Stéphane



Valérie

Les JRA 2018

Les salariés en forfait jours bénéficieront de **17 JRA en 2018**, y compris la journée de solidarité qui est fixée au 21 mai (lundi de Pentecôte).

CET

Rien de nouveau sur ce sujet, l'accord actuel s'arrête le 26 avril 2018.

Les jours épargnés sur le CET à cette date restent la propriété des salariés, et pourront continuer à être pris dans les conditions prévues par l'accord :

- ↪ Pour le CET court terme, par 2 jours minimum
- ↪ Pour le CET long terme, pour un départ anticipé en retraite ou par 50 jours minimum pour un projet personnel

« Le + syndical CFE-CGC » : les JRJT / JRA non pris au 31 décembre 2017 pourront être épargnés sur le CET en janvier 2018 (9 jours maxi) ; les congés payés non pris au 31 mai 2018 seront perdus ! Donc, prenez vos congés payés par priorité pour ne pas les perdre.

Nous continuons à réclamer la monétarisation des jours épargnés (avec abondement) pour racheter des trimestres ou transférer vers le PERCO (qui est déblocable pour l'achat de la résidence principale).

La Direction a confirmé que lorsque l'accord aura terminé ses effets, la monétarisation vers le PERCO sera possible (c'est légal, 10 jours maximum par an), sur la base de l'indemnité de congés payés. **Mais, sans abondement, pour nous, le compte n'y est pas !**

« Indemnité CP au 1/10^{ème} »

Un grand nombre d'entre vous ont pu remarquer une hausse de salaire sur leur fiche de paye de juillet, justifiée par la ligne supplémentaire « INDEMNITE CP AU 1/10E ».

Cette nouveauté est liée au déploiement de Pléiades, l'ancien système de paie n'effectuait pas de comparaison entre les 2 modes de calcul des congés payés (*).

Attention : tout le monde n'est pas concerné !

La comparaison entre les 2 modes de calcul se fait salarié par salarié, et est directement liée à la situation personnelle de chacun (augmentation, congés maladie, etc...).

Ce complément n'est versé qu'à ceux dont l'indemnité légale est supérieure au maintien du salaire.

Nous avons immédiatement demandé le rattrapage sur les années précédentes. La Direction a confirmé qu'un rattrapage sur les trois dernières années serait réalisé (ce sont les délais légaux de prescription) ; elle demande toutefois un délai pour rouvrir l'ancien système de paye.

(*) Les 2 types de calcul sont 1) le maintien du salaire ; 2) l'indemnité légale égale au dixième de la rémunération totale perçue au cours de la période de référence. Le calcul le plus favorable doit profiter au salarié.

Indemnités de permanence du soir

La prime des permanences du soir doit être revalorisée tous les 3 ans à hauteur du taux des augmentations générales des non cadres sur la période (avenant 2014 de l'accord de modulation).

Nous l'avons rappelé à la Direction, qui nous confirme que l'indemnité des primes du soir est passée à 15,41 € depuis mai.

Prorogation des mandats

En application des ordonnances du Gouvernement destinées à réformer le Code du Travail, la Direction de notre entreprise a annoncé la prolongation (de manière unilatérale) des mandats en cours des représentants du personnel de 3 mois. Ceci pour attendre la publication des décrets qui doivent compléter ces ordonnances.

Les élections professionnelles qui devaient se dérouler début décembre, sont donc décalées et se dérouleront au plus tard en mars.

Les élus CFE-CGC ont pris acte de cette décision, rappelant leur attachement au dialogue social qui a toujours été de bon niveau au sein du Groupe AXA, et espérant qu'il continuerait à en être de même.

Nous avons bien compris que l'objectif de cette réforme du Code du Travail est de réduire le nombre et les moyens des représentants du personnel. Cela risque fort de fragiliser les intérêts des salariés, mais vous pouvez compter sur vos élus CFE-CGC pour s'impliquer encore plus. Quant aux impacts sur l'emploi, nous sommes plus que sceptiques.



Delphine



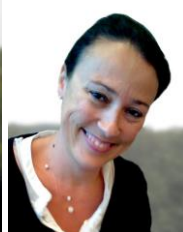
Franck



Laurence



Jérôme



Valérie



Jean-Christophe



Emilie



Elodie